

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

10

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 21 novembre 2016



**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. ROZOY

**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - Mme CHEVALIER - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - M. HOUPERT - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

**Membres excusés** : Mme AKPINAR-ISTIQUM (pouvoir MME POPARD) - M. FAVERJON (pouvoir MME HILY) - Mme TOMASELLI (pouvoir M. PIAN) - Mme FERRIERE (pouvoir M. BORDAT) - M. CHEVALIER (pouvoir MME ERSCHENS)

**Membres absents** : M. CAVIN

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

#### **Groupes scolaires Alain Millot et Baudelaire - Désaffectation de parcelles du service public de l'enseignement**

Madame Dillenseger, au nom de la commission de l'éducation, de la petite enfance, des sports et de la jeunesse, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique volontariste en faveur de la production de logement, ainsi que la mise en place du schéma de développement des structures de quartier, la Ville envisage :

- la désaffectation du service public de l'enseignement d'une parcelle de terrain intégrée au groupe scolaire Alain Millot, sise 1 rue Guy de Maupassant, d'une superficie d'environ 1 800 m<sup>2</sup> et inscrite au cadastre sous la référence AP 408p,
- la désaffectation du service public de l'enseignement des anciens locaux de l'école maternelle Baudelaire, sise 25 avenue Charles Baudelaire, d'une superficie de 3 164 m<sup>2</sup> et inscrite au cadastre

sous référence IB 50, pour l'installation d'une maison de quartier dans le cadre du Schéma de développement des structures de quartier.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider la désaffectation du patrimoine scolaire de la parcelle de terrain d'environ 1 800 m<sup>2</sup> située dans le groupe scolaire Alain Millot ;

2- décider la désaffectation du patrimoine scolaire de l'école Baudelaire située 25 avenue Charles Baudelaire, et l'affecter à la structure de quartier ;

3 - dire que les parcelles AP 408 et IB 50 demeurent au domaine public communal ;

4 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

**Rapport adopté à la majorité :**

**Pour : 46**

**Contre: 4**

**Abstentions : 8**